



PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cyril VACHON, pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint.

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Quorum : 7

Présents :

M. BECLIER Lionel, M. CLEMENT Alain, Mme CRETIN Aurore, Mme GUILLAUME Patricia, M. PARRAIN David, M. SCHWIRTZ Patrick, M. TARTARIN Arnaud, M. VACHON Cyril, M. WEMMERT Philippe.

Procuration(s) :

M. FOL Sébastien donne pouvoir à M. WEMMERT Philippe, Mme BEROUJON Nolwenn donne pouvoir à M. TARTARIN Arnaud, Mme GODARD Magali donne pouvoir à M. Lionel BECLIER.

Absent(s) :

M. GREFFE Gérard.

Excusé(s) :

Mme BEROUJON Nolwenn, M. FOL Sébastien, Mme GODARD Magali.

Secrétaire de séance : Mme GUILLAUME Patricia.

Président de séance : M. VACHON Cyril.

Ordre du jour :

Le quorum était atteint lors de la séance du 3 juin 2025.

- Nomination secrétaire de séance ;
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2025 ;
- Compte-rendu des décisions du Maire ;
- Consultation en groupement de commandes pour la location de bus avec chauffeur et véhicules (minibus 9 places) pour les navettes et les sorties, par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud.
- Dispositif santé communale avec Axa France.
- Rapport de bilan du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
- Devis réfection sentier pédestre_Centre Varennes.
- Demande de subvention auprès du Département pour l'informatisation de la bibliothèque.
- Décision modificative n°1_Lotissement "Le Clos de la Lauve".
- Tarifs repas du 14 juillet.

Questions diverses et informations.

Convocation affichée le 27 mai 2025.



1 - Nomination du secrétaire de séance.

En application de l'article L.21.21-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Patricia GUILLAUME pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Arrêt Procès-verbal du 10 avril 2025

Le projet de procès-verbal de la réunion du 10 avril 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2025 à l'unanimité des suffrages exprimés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Comptes-rendus des décisions par le maire empêché.

Aucune décision prise par l'Adjoint au Maire.

4 - Consultation en groupement de commandes pour la location de bus avec chauffeur et véhicules (minibus 9 places) pour les navettes et les sorties, par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud.

Le 1^{er} Adjoint au Maire expose :

Dans un souci de mutualisation des services mais aussi de rationalisation des coûts, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud a proposé à ses communes membres une consultation en groupement de commande (Commune de Beaune coordonnateur / CCAS / CABCS) pour la location de bus avec chauffeur et la location de véhicules (minibus 9 places) sans chauffeur sur une courte durée, pour les déplacements, les sorties et les activités des membres du groupement.

Il est prévu de lancer cette consultation en 6 lots :

- Lot 1 : Sorties intra et extra-muros inférieures à 25Km (< 25Km) (FORFAIT),
- Lot 2 : Sorties supérieures ou égales à 25 Km et inférieures à 50Km (FORFAIT)
- Lot 3 : Sorties supérieures ou égales à 50Km et inférieures à 200Km (FORFAIT)
- Lot 4 : Sorties supérieures à 200Km (FORFAIT + tarif au Km)
- Lot 5 : Navettes périscolaires pour le site de SANTENAY,
- Lot 6 : Location de minibus (9 places) (FORFAIT + tarif au Km)

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'adhérer à ce groupement de commandes afin de profiter des tarifs consentis aux membres signataires.

La Communauté d'Agglomération est désignée comme coordonnateur du groupement. Elle assurera à ce titre la gestion des procédures complètes de passation des marchés publics conformément à l'article 8 du Code des marchés publics.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE D'adhérer à ce groupement de commande.

AUTORISE Monsieur l'Adjoint au Maire à signer tout document lié à cette prestation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



5 - Dispositif santé – Convention avec AXA France

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle que, dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, la commune souhaite accompagner l'accès aux dispositifs suivants à disposition des habitants :

- « ma santé » porté par AXA France

L'objectif est d'offrir la possibilité aux habitants de souscrire à une complémentaire santé à des conditions et des tarifs avec une remise de 20 à 30% à vie, sans aucune charge ou participation de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser l'Adjoint à signer la convention avec Axa :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet précité et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Rapport de bilan du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2231-1 et R.2231-1,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.101-1, L.101-2, R.101-1 et R.101-2,

Vu la Loi climat et résilience du 22 août 2021, et notamment son article 206,

Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 11 mars 2014, modification simplifiée n°1 approuvée le 16 juillet 2019 et fixant des objectifs à notre commune, en matière de sobriété foncière, de réduction de l'étalement urbain, de protection des espaces naturels, forestiers et agricoles,

Vu le projet de rapport de suivi de l'artificialisation des sols de la commune de Ruffey-Lès-Beaune transmis et présenté aux membres du Conseil municipal.

Considérant l'objectif d'intérêt général de la loi Climat et Résilience d'atteindre une artificialisation des sols nette nulle à l'horizon 2050, principalement dans un souci de lutte contre l'aggravation de la crise climatique, l'érosion de la biodiversité et la consommation des surfaces agricoles,

Considérant que l'ensemble des collectivités est concerné par la poursuite de cet objectif et que les stratégies d'évolutions des territoires doivent désormais faire l'objet d'une attention particulière tendant à la sobriété foncière,

Considérant que les seules données disponibles pour établir le bilan triennal demandé sont celles du portail national de l'artificialisation mis à disposition par l'Etat et que malheureusement celles-ci ne prennent pas pleinement en compte la réalité locale,

La consommation foncière d'Espace Naturel, Agricole et Forestier, telle qu'elle ressort du portail a été de 14,96 hectares entre 2011 et 2022, dont 8,71 hectares à destination d'activités.



Cette consommation est principalement due à l'activité et l'habitat (augmentation au lotissement en 2017/2018).

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, :

- **Prend acte** de la présentation du rapport local d'artificialisation des sols entre 2011 et 2022, annexé à la présente délibération,
- **Dit** que ce rapport sera publié dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1 du Code général des Collectivités Territoriales,
- **Indique** que ce rapport sera transmis dans un délai de quinze jours au préfet, à la Présidente du Conseil Régional, au Président de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et au Président du Syndicat Mixte du SCoT des Agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Devis réfection sentier Pédestre Centre Varennes

Monsieur le 2ème Adjoint expose,

Vu le devis proposé par l'entreprise CRETIN pour un montant de 9 308€HT (11 169,60€TTC) dans le cadre des travaux de réfection du sentier pédestre Centre Varennes.

Madame Aurore CRETIN, intéressée à l'affaire, se retire sans prendre part au vote.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE de procéder à la réfection du sentier pédestre Centre Varennes.

ACCEPTE le devis de l'entreprise CRETIN pour un montant de 9 308€HT. (11 169,60€TTC).

AUTORISE Monsieur le 1er Adjoint au Maire à signer tout document lié à cette prestation.

DIT que les dépenses sont inscrites au Budget.

VOTE : Adoptée à la majorité
(Pour : 11 ; Abstention : 0 ; CONTRE : 0)

8 - Demande de subvention auprès du Département pour l'informatisation de la bibliothèque.

Le 1er adjoint revient sur l'informatisation de la bibliothèque. Un devis de l'entreprise C3RB de La Loubière (Aveyron) est proposé pour un montant de 3 929,75€ HT soit 4 485,70€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'informatisation de la bibliothèque pour un montant de 3 929,75€H.T.,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Equipement numérique Côte d'Or,



- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	3 649,75€	30%	1 094,93€
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES		3 649,75€	30%	1 094,93€
Autofinancement		3 929,75€	70%	2 834,83€

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale de la bibliothèque.

9 - Décision modificative n°1 Régularisation BP 2025 Lotissement "Le Clos de la Lauve"

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	92 033,66	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-277 812,44
3555 (040) : Terrains aménagés	-184 923,05	3555 (040) : Terrains aménagés	184 923,05
Total dépenses :	-92 889,39	Total recettes :	-92 889,39

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-277 812,44	71355 (042) : Variation des stocks de terrains aménagés	-184 923,05
71355 (042) : Variation des stocks de terrains aménagés	184 923,05	75888 (75) : Autres	92 033,66
Total dépenses :	-92 889,39	Total recettes :	-92 889,39
Total dépenses :	-185 778,78	Total recettes :	-185 778,78

VOTE : Adoptée à l'unanimité



10 - Tarifs repas du 14 juillet

Monsieur le 1^{er} Adjoint Maire expose,

Dans le cadre de l'organisation du repas du 14 juillet, il convient de fixer les tarifs du repas qui aura lieu le 13 juillet au soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le montant de la participation financière au repas du 14 juillet de la sorte :

- Adultes habitants la commune et extérieurs : 21€ ;
- Enfants jusqu'à 12 ans : 12€.

DIT que les recettes seront perçues par règlement par chèques bancaires, postaux ou assimilés, contre remise d'une quittance à l'utilisateur.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Délibérations :
Télétransmise en Préfecture le 6 juin 2025
Publiée sur papier le 10 juin 2025

Questions diverses et informations.

Matériel & Travaux :

- Désherbage : la commune de Combertault présentera prochainement son matériel de désherbage. Un essai gratuit est proposé.
- Voirie : travaux programmés le 23 juin sur le chemin de Borne (par Eurovia).
- Éclairage public : le SICECO propose un abaissement de l'éclairage nocturne de 50 % sur tout le village (éclairage LED déjà en place). Étude de coût en cours. Enfouissement des réseaux rue des Oiseaux prévu au 1^{er} semestre 2026.
- Chauffage : devis en cours pour changer la chaudière du Foyer Rural.

Services & Vie Communale :

- Boîte aux lettres de Grandchamp : retrait prévu par La Poste le 16 juin 2025 malgré l'opposition du 1^{er} adjoint. Le conseil désapprouve ce retrait et un courrier sera fait.
- Subvention : remerciements de l'association "Les Lutins de Feynoles" pour la subvention municipale.

Transports :

- Transports scolaires 2025-2026 : inscriptions ouvertes jusqu'au 18 juillet 2025. Circuits inchangés.



⚡ Énergies renouvelables :

- Zones implantations à l'étude: peu de possibilités sur le territoire (contraintes réglementaires ou techniques). Refus de la méthanisation. Une 2ème réunion avec la CABCS est prévue en septembre pour formaliser les choix à soumettre à la Préfecture.

📊 Gestion financière :

- Présentation du document de valorisation financière et fiscale : exposé par le 1er adjoint sur la base d'un document fourni par le conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie.

🔊 Nuisances sonores :

- Tapage nocturne/diurne : rencontre avec le référent gendarmerie. Préférence pour une résolution à l'amiable. Rappel de la réglementation en vigueur (décret du 12 mars 2012), autorisant une verbalisation directe sans passage devant le juge.
- Tapage diurne : 7h – 22h
- Tapage nocturne : 22h – 7h

Ainsi, les bruits considérés comme anormaux en journée peuvent également être passibles d'une amende (tondeuse passée très tôt, chien aboyant en permanence...).

🌿 Environnement :

- Tonte La Noue du lotissement : l'assemblée décide de procéder à la tonte.

DATES A RETENIR :

- Repas 14 juillet : apéritif offert par la municipalité suivi d'un repas champêtre (sous réservation) le dimanche 13 juillet puis feu d'artifice et bal populaire.
- Samedi 14 juin : « tous en selles » matin (pour personnes séniors) et jeux en bois après-midi.

Date retenue pour le prochain conseil le 8 juillet (si sujets de délibérations).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h51.

La secrétaire de séance,
Patricia GUILLAUME.

Pour Le Maire empêché,
L'Adjoint Au Maire, Cyril VACHON.

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités générales territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 10 juin 2025.